

Double hold-up sur le salaire différé

Le montant total des allègements de cotisations sociales employeurs a été évalué à 73,7 milliards d'euros pour l'année 2022 par le dernier rapport de l'URSSAF Caisse nationale, soit une hausse de 13,1 % par rapport à l'année 2021. Ces milliards d'euros qui restent donc au chaud dans les caisses **des entreprises, lesquelles s'en servent pour alimenter leur trésorerie tout en rechignant à augmenter les salaires, sont tel le butin d'un double hold-up, sur les comptes de la Sécurité sociale et sur notre salaire différé.** En dix ans, entre 2012 et 2022, ces exonérations ont été multipliées par 2,7 dans le secteur privé, passant de 25,5 à 72,7 milliards d'euros.

Autre effet néfaste, **ces allègements, qui se font sur les bas salaires, entretiennent une Smicardisation générale car pour continuer à en bénéficier, les entreprises limitent les augmentations de salaires et privilégient les emplois peu qualifiés.**

Ainsi, la cotisation représente aujourd'hui à peine plus de 50 % du financement de notre modèle social. De plus, il est devenu possible de déroger au principe de la compensation totale qui prévalait depuis 1994. L'autre effet de ce changement de financement c'est l'étatisation de la Sécurité sociale, dont la gestion historiquement confiée à ses financeurs et ses bénéficiaires lui échappe de plus en plus.

Plutôt que d'augmenter suffisamment les salaires au regard de l'inflation record que nous subissons, **le gouvernement, comme il l'a déjà fait, voudrait abaisser encore les cotisations salariales afin de donner une apparence de pouvoir d'achat aux salariés.** Or une telle mesure ne serait que de la poudre aux yeux. Cette « astuce » est loin d'être nouvelle puisqu'elle a été utilisée en 2018 par le gouvernement qui avait alors supprimé les cotisations salariales sur l'Assurance chômage et la maladie afin d'augmenter le net à payer. Ces suppressions représentaient 20 euros mensuels pour un salarié au Smic. Mais c'est par une hausse de la CSG que le législateur a compensé cette perte de salaire différé, reprenant d'une main ce qu'il avait donné de l'autre.

Pour lutter contre l'inflation, pour redonner du pouvoir d'achat, pour partager les richesses, Force Ouvrière revendique des augmentations de salaires et leur indexation sur l'inflation et condamne tous ces stratagèmes qui attaquent notre système de protection sociale.

Réduire les cotisations sociales revient au final à précariser davantage les salariés car ce qu'ils gagnent en salaire, ils le perdent en protection sociale quand l'État décide de réduire les remboursements, prévoit de doubler les franchises médicales dans le futur projet de loi de finances de la Sécurité sociale ou encore envisage de réduire les indemnités journalières.

[Eric Gautron](#) Secrétaire confédéral au Secteur de la Protection Sociale Collective